

Juin 2024

Allondrelle -La - Malmaison

<http://www.allondrelle-lamalmaison.com>

Les travaux d'enfouissement des réseaux (canalisation d'eau, fibre, ligne téléphonique, électricité, éclairage public) rue du Château d'Eau et rue Fontaine du Geai sont terminés. Nous avons également terminé les travaux de rénovation des toitures de la salle polyvalente et de deux fontaines ainsi que la révision des toitures des églises.

Nous allons commencer le remplacement des canalisations d'eau dans les rues Vauban, Jeanne d'Arc et de la Providence. Ces travaux vont permettre de réduire considérablement le volume des fuites d'eau, sur le réseau communal. Ils vont améliorer la distribution d'eau dans ces rues ainsi que la sécurité incendie. Mais, l'opération ne concerne que le remplacement des branchements existants. En cas de nouveaux branchements, les travaux seront directement facturés par l'entreprise, aux particuliers et donneront lieu à une taxe de raccordement, au profit de la Commune.

Toutes les opérations sont financées à impôts constants. Je rappelle que les taux communaux n'ont pas augmenté depuis 2009.

La Commune retrouve son autonomie en matière scolaire, puisque le Syndicat du Pays de Charency-Vezin va être dissout, suite au départ de plusieurs communes, vers le regroupement pédagogique de Saint-Jean-Lès-Longuyon, dès le 1er septembre.

Après un long combat, l'école communale s'installe à travers une classe unique. J'ai eu l'occasion de rencontrer la nouvelle enseignante samedi 15 juin. Elle est expérimentée et se dit satisfaite d'avoir une école dans cette configuration. Pour l'accompagner dans sa mission d'enseignement, le conseil municipal va créer un emploi d'ATSEM.

D'autres personnes officieront pour alléger leurs tâches. Ainsi, des bénévoles qualifiés interviendront dans le domaine du sport, de la musique,... Je souhaite également solliciter des personnes retraitées, ou des parents, deux heures par semaine pour aider à la surveillance de la sieste, en classe de maternelle. Avis aux amateurs !

Nous avons réservé un créneau pour la piscine de janvier à mars 2025.

Je remercie les parents qui m'ont fait confiance. Jadis, l'école a fonctionné à certains moments en classe unique et cela n'a pas empêché des écoliers de faire de brillantes études. Je souhaite qu'il en soit de même pour les jeunes enfants qui vont fréquenter l'école, dès septembre.

Bien sûr, nous continuerons à accueillir avec plaisir les enfants de Villette, de Othe et des autres communes du RPI.

Le contexte favorable autour de l'école (un périscolaire et une cantine subventionnés) va perdurer.

En 2024, nous maintiendrons nos actions en faveur des jeunes :

- ♦ poursuite des actions subventionnées par la CAF, -
- ♦ emploi des jeunes de 16 à 20 ans pendant les vacances scolaires,
- ♦ actions en faveur des enfants en concertation avec le Club de l'Amitié et les « Dés Chaînés ».

Notre action concerne aussi l'ensemble de la population avec le désormais traditionnel feu d'artifices réalisé en collaboration avec le Club franco-belge. Si d'autres associations ont des idées, elles sont les bienvenues. Cette année encore, le Conseil municipal a décidé de verser une subvention à cette association et contribuer ainsi à payer le feu d'artifices et les cotisations d'assurance. Nous comptons sur une participation massive de la population le samedi 20 juillet prochain. Cette année est marquée par les jeux olympiques dans notre pays, n'hésitez pas à arborer les couleurs tricolores.

Enfin, je remercie les jeunes qui ont participé à l'opération de nettoyage de printemps, le long des routes départementales qui mènent aux deux villages. Un billet d'entrée dans un parc d'attraction leur sera attribué pour cet été.

Très cordialement
J-F MARIEMBERG

L'Etat Civil**Naissance**

- 24 décembre 2023 Caitlyn, fille de Thiebault FERREIRA et Cassandra CHESNEAU, 4, rue des Géraniums
- 22 mars 2024 Lyana, fille de Johan GULIN-MADARNAS et de Mélinda MATEOS-LOZANO, 3, rue Vauban

Meilleurs vœux de bonheur à l'enfant et nos félicitations aux parents.

Décès

- 15 mai 2024 Madame Anne CAMBRESY rue du Château d'Eau

Nous présentons nos sincères condoléances à la famille

Nouveaux habitants

- 22 avril 2024 M. Dorian COLPIN et Mme Ophélie LAMPSON 13, rue Vauban

Nous leur souhaitons la bienvenue !

Les principales délibérations.**Propriété de la grotte à La-Malmaison**

La cession SCEA LEROY annoncée par le notaire fait état d'une vente groupée des garages et de la grotte située à La-Malmaison. Cette grotte a été édifiée à la fin de la seconde guerre mondiale sur une parcelle qui a sans doute été léguée par M. LEROY, maire à l'époque. Mais, aucune trace de cette donation ne figure au cadastre.

A noter que la parcelle où est située la grotte est répertoriée au cadastre comme étant sur la voie publique et pour les habitants, elle est considérée comme propriété communale.

Après échange avec J-F MICHEL, notaire en charge de la vente, il a été convenu ce qui suit :

Soit le notaire parvient à faire rectifier le cadastre au profit de la Commune.

A défaut, la Commune propose l'acquisition à l'euro symbolique et n'exerce pas le droit de préemption qui est le sien sur les garages et la dite parcelle.

Si aucun accord n'est obtenu auprès de la famille, le Conseil autorise le maire à préempter les garages et la parcelle concernée. Une cession des garages interviendra ensuite. Ainsi, la Commune deviendra l'unique propriétaire de la parcelle sur laquelle se trouve la grotte. Voté à l'unanimité.

Enfouissement des réseaux : travaux supplémentaires**Et sécurisation incendie des fermes**

L'opération d'enfouissement des réseaux engagés au travers d'un marché signé avec l'entreprise MTP a révélé la nécessité de travaux supplémentaires.

D'abord, au moment de réaliser un bouclage entre le nouveau réseau d'eau provenant de la rue Fontaine du Geai avec la canalisation installée dans les années 1995 de la rue Saint-Nicolas, il a été découvert que les premières maisons de cette rue étaient encore branchées sur un réseau ancien des années 1950. Or, cet ancien réseau ne sera plus approvisionné.

Enfin, comme il a été décidé lors de la dernière réunion du Conseil de sécuriser les fermes rue des Cerisiers en créant un accès au réservoir d'eau, il y a lieu de créer une plateforme destinée à recevoir le camion des pompiers. Les crédits budgétaires inscrits au budget primitif de l'Eau et au budget de la Commune pour 2024 sont en l'état actuel suffisants pour couvrir ces dépenses nouvelles :

A l'unanimité, le Conseil décide de réaliser ces travaux et autorise le maire à signer l'avenant.

Prix de l'eau : pas d'augmentation en 2024

Chaque année, le Conseil municipal affine sa politique de gestion de l'eau et détermine le prix du service lié à l'approvisionnement en eau potable de la population. Le maire rappelle les tarifs votés en 2023 :

Location du compteur : 6 €

Entretien du compteur : 4 € (qu'il soit privé ou communal)

Consommation d'eau : 1, 35 €/m³.

Le Conseil décide de ne pas augmenter les tarifs communaux.

Pour information, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse applique une taxe de 0, 35 €/m³ d'eau consommée, au titre de la redevance antipollution. Ce qui globalement conduit à un prix de l'eau payé par l'utilisateur de 1, 70 €/m³.

Voté à l'unanimité.

Date**Activités**

30 juin 2024

Fête patronale de Saint-Pierre. Messe en l'église d'Allondrelle à 11H00

14 juillet 2024

Fête nationale : rendez-vous à 11H00 devant la mairie de La-Malmaison, dépôt d'une gerbe de fleurs et vin d'honneur à la salle polyvalente;

20 juillet 2024

Feu d'artifices – barbecue organisé conjointement par le Comité Franco-Belge et la

Les activités communales et associatives

Dissolution du Syndicat du Pays de Charency-Vezin

Une réunion du Syndicat du Pays de Charency-Vezin a eu lieu à Allondrelle, le 10 mai 2024, au cours de laquelle les propositions d'Allondrelle-La-Malmaison ont été reprises et acceptées à l'unanimité des membres.

* Les dernières dépenses ont été prévues et certaines ne seront plus assurées (notamment chauffage) et les dernières recettes sont également confirmées (cotisations des Communes jusqu'au terme).

* Les biens figurant à l'état d'actif ont été considérés comme étant amortis et n'ayant plus de valeur réelle, en raison de leur ancienneté, Les communes de Colmey, Charency-Vezin et Allondrelle-la-Malmaison conservent chacune les biens et objets devenus sans valeur qui se trouvent dans leur école.

* Le personnel du Syndicat sera repris par le RPI de la vallée de l'Othain.

* Le Conseil Syndical se réunira encore une dernière fois pour voter le compte administratif et le compte de gestion et valider les comptes de liquidation.

* Les compétences du Syndicat n'étant plus exercées à compter du mois d'août 2024, il a été décidé de le dissoudre.

Etant donné l'acceptation à l'unanimité des conditions proposées par Allondrelle, le maire propose au Conseil d'accepter la dissolution du Syndicat du Pays de Charency-Vezin. Voté à l'unanimité.

Biens sans maître

Le maire informe le Conseil d'une procédure d'acquisition de biens présumés sans maître, prévue à l'article L. 1123-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P).

Un certain nombre de parcelles sur le ban communal, sont concernées. La procédure d'acquisition de ce genre de parcelles passe par une publication au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de Meurthe-et-Moselle, Ainsi, cette action sera opposable aux tiers et permettra corrélativement la mise à jour dans les fichiers de la DGFIP (fichier immobilier puis automatiquement la matrice cadastrale).

A l'unanimité, le Conseil autorise le maire à mettre en œuvre cette procédure.

Taux d'imposition

Dans la loi de finances pour 2024, le gouvernement a refusé de plafonner la révision des valeurs locatives cadastrales. Or, ces dernières servent de base au calcul de la taxe foncière, chaque année. Puisque ces valeurs locatives augmentent de 3,8% en 2024, elles entraînent dans leur sillage, la taxe foncière qui va elle aussi augmenter de 3,8%. Cette hausse sera nationale.

Dans ce contexte, et étant donné que la Commune n'a pas besoin de ressources fiscales supplémentaires pour boucler le budget, **le maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition pour la part Communale.**

Voté à l'unanimité.

Calendrier de la chasse 2023-2024

septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février
15	6	3	1	5	2
29	20	17	8	19	16
			22		23

La chasse à l'affût est organisée tous les jours, du 1er juin au 15 septembre. Les horaires sont les suivants :

de 4H00 à 8H00 et de 20H00 à 23H00

Dans les chemins communaux, sans en parler en mairie, des gravats ont été déposés pour boucher des trous. Ces gravats comportaient des ferrailles qui ont endommagé les pneus de certains véhicules.

Il est rappelé que les dépôts sauvages sont interdits

Réfection de la toiture de la salle polyvalente et de la toiture du lavoir, rue des Cerisiers



Anniversaires de mariage

Le maire rappelle que les couples qui souhaitent commémorer officiellement leurs 50 ans ou 60 ans de mariage peuvent se déclarer en mairie.

Le nettoyage de printemps

Comme chaque année, l'opération nettoyage de printemps, avec l'aide de jeunes, permet d'assainir les bas côtés des routes départementales qui mènent aux deux villages. Un grand merci à ces jeunes, pour ce geste citoyen !

Les travaux d'enfouissement des réseaux

Les travaux d'enfouissement des réseaux se terminent rue du Château d'eau et rue Fontaine du Geai.

Le remplacement des canalisations d'eau se poursuit rue Vauban, rue Jeanne d'Arc et rue de la Providence.



Opération une rose un espoir

Comme chaque année, les motards sont passés dans la Commune pour l'opération « Une rose, un espoir ».

Merci aux donateurs !



Gym prévention santé

Financée par la Commune, l'activité « gym prévention santé » a redémarré en janvier 2024, pour 40 nouvelles séances, étalées sur 2024, chaque mercredi, de 14h30 à 15h30. Cette gymnastique douce se pratique assis ou debout. Il reste quelques places, n'hésitez pas à venir essayer !

La zumba

A compter de septembre, il est possible de s'inscrire auprès d'Isabelle LEPAGE à l'activité zumba organisée par le Club de l'Amitié.

Lavoir-Fontaine du Geai

La charpente et la toiture de la fontaine du Geai ont été remis à neuf en début d'année.

